



Deux écoles en Haïti peuvent devenir un peu la vôtre !

L'association Timoun d'Haïti a été créée en 1995 alors que la misère sévissait déjà en Haïti, bien avant le séisme du 12 janvier 2010 qui a fait plus de 230 000 morts, 300 000 blessés et 1,2 million de personnes sans abri.

Dans ce pays où les « émeutes de la faim » et les manifestations contre la vie chère et la corruption se multiplient aujourd'hui, les enfants sont les premières victimes.

Deux écoles sont au cœur des projets et actions de l'association Timoun d'Haïti : **le jardin d'enfants Marie-Soleil à Port-au-Prince** et **l'école Demontreuil près de Jacmel** au sud de la capitale. Dans ces deux écoles totalisant **près de 350 écoliers**, nous finançons chaque année la cantine, l'uniforme des enfants (obligatoire en Haïti) et assurons la distribution de kits scolaires.



Ecole maternelle "Marie-Soleil" (Port-au-Prince)

Près de 200 enfants sont accueillis dans cette école qui fait référence dans le quartier surpeuplé de Canapé Vert sur les hauteurs de la capitale haïtienne.



Ecole de Demontreuil (près de Jacmel)

Jusqu'à 150 élèves fréquentent cette école rurale comprenant 3 classes de maternelle, 6 classes de cycle fondamental (primaire).

Avec un peu d'argent d'ici, on peut faire beaucoup là-bas...



✓ **100 €**, c'est un an de cantine pour un enfant (pour de nombreux enfants, c'est le seul repas de la journée)

✓ Un kit scolaire pour l'année, c'est **30 €** (contenu adapté au niveau de chaque classe)



✓ **20 €** sont dédiés à l'uniforme scolaire, obligatoire en Haïti

Merci pour votre soutien !

Les dons à Timoun d'Haïti, association reconnue d'intérêt général, donnent droit à une réduction d'impôt dans les limites prévues par la Loi (sur 100 € de don, 66 € sont déductibles de votre impôt sur le revenu).

BULLETIN DON/ADHESION

à renvoyer à Timoun d'Haïti :

13 rue de l'Épinette 59491 Villeneuve d'Ascq
ou chez Francis Ghélardi
Chemin des Faysses - 84750 Viens

Mme/Mlle M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Courriel :@.....

Effectue(nt) un **don ponctuel** de €
par chèque ci-joint à l'ordre de Timoun d'Haïti

S'engage(nt) sur la durée pour soutenir
les actions de Timoun d'Haïti

avec un **don régulier** de €

chaque mois chaque trimestre

Date Signature

Adhère(nt) à l'association Timoun d'Haïti :

10 € (étudiant)

20 € (individuel)

30 € (couple)

Les dons sont destinés au soutien de nos actions
sur place. Vous pouvez également vous engager aux
côtés de l'association en devenant membre.

Cotisation et don peuvent être réglés avec un seul
chèque mais sont enregistrés indépendamment,
les deux donnant droit à la réduction fiscale.

Si vous optez pour un virement bancaire régulier,
nous vous transmettrons le numéro de compte IBAN
pour la mise en place des versements que vous
pouvez bien sûr interrompre à tout moment..

L'association Timoun d'Haïti

Créée en octobre 1995 et **reconnue d'intérêt général**,
Timoun d'Haïti est une association loi 1901 à but non lucratif
qui a pour objet d'apporter toute forme de soutien dans les
domaines de l'éducation et de la santé et de la nutrition en
Haïti, dans le département du Sud-est et à Port-au-Prince.

**Le reçu fiscal unique (don et/ou adhésion à
l'association) est adressé avant la fin du 1^{er} trimestre
de l'année de déclaration.**



Ecole de
Demontreuil
(près de Jacmel)

Ecole maternelle
"Marie-Soleil"
(Port-au-Prince)



Toute l'année, ils ont besoin de vous...



Timoun d'Haïti

Siège social : 13 rue de l'Épinette
59491 Villeneuve d'Ascq

Tél. : 06 60 89 80 05 contact@timounhaiti.org

Correspondant pour le sud : Francis Ghélardi

Chemin des Faysses - 84750 Viens

Tél. : 06 11 81 28 25 timounhaiti.sud@orange.fr
et aussi sur Facebook

En Haïti depuis 1995
www.timounhaiti.org